Informations de base

1996/0212(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure caduque ou retirée
Régime de soutien aux producteurs de cultures arables **Subject** 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	FUNK Honor (PPE)	03/09/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	20/03/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1946	1996-09-17
Agriculture et pêche	1959	1996-10-28

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/07/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0422	Résumé
04/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/1996	Débat au Conseil		Résumé
28/10/1996	Débat au Conseil		
29/01/1997	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1997)0022	Résumé
21/05/1997	Vote en commission		
21/05/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0176/1997	
10/06/1997	Débat en plénière		

17/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
17/12/1998	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0212(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0176/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0003	21/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0309/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0094-0125	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0422	30/07/1996	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1997)0022 JO C 095 24.03.1997, p. 0063	29/01/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Régime de soutien aux producteurs de cultures arables

1996/0212(CNS) - 30/07/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : réaliser des économies à l'intérieur de la partie FEOGA-Garantie par l'ajustement des paiements compensatoires dans le secteur des cultures arables pour faire face aux problèmes du secteur de la viande bovine. CONTENU : les modifications au Règlement 1765/92/CEE proposées par la Commission prévoient : - de réduire les aides à l'hectare (céréales et ensilages; gel des terres; oléagineux; lin non textile; aide supplémentaire

pour le blé dur); - de maintenir les paiements compensatoires pour les protéagineux à leur niveau actuel; - de retarder les avances pour le secteur oléagineux en fixant la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être versées au 16 octobre; - d'aligner la compensation pour le gel sur celle prévue pour les céréales.

Régime de soutien aux producteurs de cultures arables

1996/0212(CNS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Honor FUNK (PPE, D), par 247 voix contre 137 et 10 abstentions, le Parlement européen refuse les propositions de la Commission européenne de diminuer les montants compensatoires pour les cultures arables, et notamment pour les graines oléagineuses. En ce qui concerne le report du paiement de l'avance (dont le taux a été porté à 65% pour les graines oléagineuses), il demande que seule la partie des avances qui ne peut être couverte dans le cadre du budget 1997 puisse être payée à partir du 16 octobre 1997 si les crédits disponibles pour le financement des avances s'avèrent insuffisants.

Régime de soutien aux producteurs de cultures arables

1996/0212(CNS) - 29/01/1997 - Proposition législative modifiée

Sans préjudice de l'avis du Parlement européen, la proposition modifiée donne suite à l'invitation du Conseil de lui présenter une proposition visant à porter le taux maximum de l'avance pour l'aide aux oléagineux à 65% (au lieu de 50%). Le Parlement européen a soutenu une telle modification du règlement 1765/92/CEE dans sa réunion du 03/12/1996.

Régime de soutien aux producteurs de cultures arables

1996/0212(CNS) - 17/09/1996

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen, le conseil a procédé à un premier débat en la matière, sur la base du travail préparatoire du Comité Spécial Agriculture. Les débats du Conseil ont fait apparaître une large divergence de vues sur chacune des propositions de la Commission: Cependant, il a été possible également de constater certains points d'accord ou des convergences de positions. Ainsi : - un accord existe sur la nécessité de relever les plafonds d'intervention à titre de mesure à court terme ; - il existe également un large appui sur la proposition concernant l'intervention pour les broutards ; - plusieurs délégations sont préoccupées par la proposition de la Commission relative à la réduction de l'aide pour les cultures arables et considèrent qu'en tout état de cause une telle réduction devrait être limitée dans le temps puisque le problème budgétaire l'est également ; - plusieurs États membres estiment que la proposition de la Commission visant à retarder le paiement des avances pour le secteur des oléagineux serait une mesure appropriée ; - un large accord existe également sur l'opportunité de mesures destinées à favoriser un accroissement de la consommation de viande bovine.